

Code d'éthique & dispositifs associés



Sommaire

1.	Notre engagement	3
2.	Le champ d'application	5
3.	Nos principes	7
	3.1. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales	8
	3.2. L'intégrité et la loyauté des pratiques commerciales	9
	3.3. Le respect de l'environnement et la protection de la planète	10
4.	Dispositif associés au code éthique	11
	4.1 Le Comité d'éthique	12
	4.2 Le dispositif d'alert professionnelle	12
	4.3 Recueil documentaire en matière de Compliance	13
5.	Les différents moyens pour signaler des manquements sur le plan éthique	14



Notre engagement



Depuis 2004 notre Groupe est engagé dans une démarche de développement responsable. Aux côtés de l'ensemble de nos parties prenantes, nous avons mûri sur nos enjeux clés et poursuivons aujourd'hui notre ambition : devenir une entreprise à impact.

Cet objectif collectif nécessite d'être fédéré autour de valeurs, de règles et de pratiques, qui aident chacun dans son quotidien à prendre des décisions de façon adéquate et à adopter les comportements appropriés.

Nos valeurs d'écoute, de respect et d'audace sont un socle fort et engageant pour l'ensemble des équipes d'Onet. Elles résument la façon dont nous concevons les relations internes et externes ; elles doivent se retrouver dans les actions collectives tout autant qu'individuelles. Le respect entre les personnes est une condition fondamentale au bon fonctionnement du collectif et nous devons valoriser la diversité des profils et des compétences.

Le code d'éthique est un cadre de référence pour guider les actions et les comportements des collaborateurs d'Onet. Chacun à sa place s'engage à respecter ces principes, à les diffuser auprès de ses équipes, à contrôler leur application. Ne pouvant être exhaustif, ce code évolue régulièrement pour prendre en compte les évolutions sociétales ou les contextes nouveaux pour notre entreprise.

Les principes d'actions de notre code d'éthique font référence à des situations qui interrogent les domaines suivants :

 Le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

 L'intégrité et la loyauté des pratiques commerciales.


 Le respect de l'environnement et la protection de la planète.

Les éléments décrits dans le code d'éthique viennent ainsi compléter l'ensemble des textes réglementaires et des lois qui régissent les pays dans lesquels nous sommes présents. Dans ce cadre, nous nous engageons à appliquer les textes internationaux tels que :

 Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

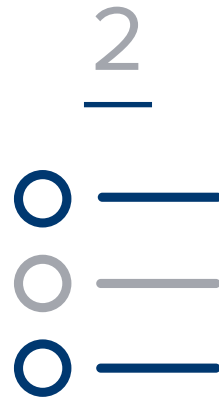
 Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

 Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

 Les principes du Global Compact de l'Organisation des Nations unies, que nous soutenons depuis 2004.

Nous nous engageons à appliquer les réglementations qui seraient plus exigeantes dans certains pays, mais, en revanche, les règles de notre code d'éthique ne peuvent être remises en question si une loi locale était moins contraignante pour notre Groupe.

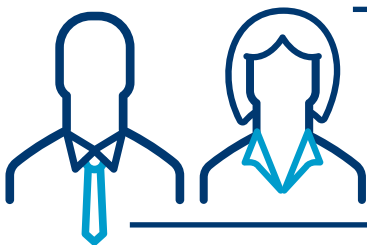
Émilie DE LOMBARÈS
Présidente du directoire Onet SA



Le champ d'application



Le respect de ces principes est impératif au sein d'Onet, et, en conséquence, ce code est applicable à Onet SA et à toutes filiales françaises et étrangères.



Chaque collaborateur d'Onet doit, individuellement et collectivement, être porteur de ces engagements et être responsable de leur promotion en interne et en externe.

3

—



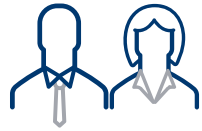
Nos principes



3.1 Le respect des droits humains et des libertés fondamentales

L'enjeu majeur de notre entreprise de services et d'ingénierie est la protection et l'épanouissement des hommes et des femmes qui la composent, tout en contribuant à la préservation de l'écosystème, dans lequel elle agit.

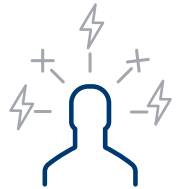
Pour ce faire, chaque collaborateur d'Onet s'engage à :



Respecter la dignité, l'intégrité morale des personnes.



Mettre en place les conditions favorables à l'écoute et au respect des individus pour garantir le bon fonctionnement des équipes.



Proscrire toute forme de harcèlement, d'agression ou violence de toute nature.



Respecter le principe de non-discrimination et s'assurer du traitement équitable des collaborateurs dès le recrutement et tout au long du parcours professionnel.



Proscrire toute forme de travail illégal (travail des enfants, travail dissimulé, travail forcé ou emploi de travailleurs sans les droits légaux appropriés).



Préserver la confidentialité, protéger les données ou les informations personnelles, professionnelles ou sensibles contre la divulgation ou l'accès non autorisé.



S'assurer que le travail des salariés est réalisé dans des conditions de sécurité optimales.



Proscrire tout comportement prosélyte, pour motifs religieux, politique ou philosophique.

Ces principes sont complétés et/ou illustrés, si nécessaire, par des documents-ressources disponibles pour le management sur le portail intranet afin de mettre en œuvre ces principes auprès des équipes.



3.2 L'intégrité et la loyauté des pratiques commerciales

Onet considère l'exécution de ses métiers comme un véritable levier de réussite pour ses clients. L'écoute et le respect du client constituent des valeurs historiques et essentielles au sein de la culture de l'entreprise. Afin d'assurer une chaîne de qualité irréprochable, Onet attend de ses partenaires qu'ils adoptent un comportement aligné avec les règles de conduite qu'elle applique elle-même.

Pour ce faire, chaque salarié d'Onet s'engage à :



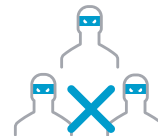
Garantir le niveau de conformité et de qualité de service ou d'ingénierie défini contractuellement avec nos clients.



Proscrire toute pratique déloyale ou anti-concurrentielle.



Refuser toute commande ou injonction discriminatoire de la part de nos clients et proscrire tout acte discriminatoire envers nos fournisseurs.



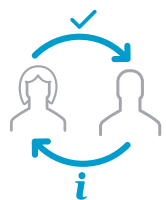
Proscrire toute forme de corruption, de trafic d'influence et de conflit d'intérêts non déclarés.



Mettre en place des pratiques d'achats responsables favorisant des fournisseurs s'engageant à respecter les principes éthiques du Groupe.



Proscrire toute atteinte directe ou détérioration des biens du Groupe et ceux de ses partenaires commerciaux.



Garantir la véracité des informations nécessaires à l'accomplissement des missions de chacun ainsi que leur bonne circulation.



Proscrire toute utilisation à des fins personnelles, ou celles d'un proche, d'actifs matériels ou immatériels d'Onet.

Ces principes sont complétés et/ou illustrés, si nécessaire, par des documents-ressources disponibles pour le management sur le portail intranet afin de mettre en œuvre ces principes auprès des équipes.



3.3 Le respect de l'environnement et la protection de la planète

Conscients de notre responsabilité, individuelle et collective, pour la protection de la planète, nous considérons que chacune de nos décisions doit être prise en tenant compte des impacts à court et moyen terme sur notre écosystème.

Pour ce faire, chaque salarié d'Onet s'engage à :



Privilégier au niveau collectif comme individuel toute technique, méthode, tout équipement favorisant les économies de ressources naturelles et le respect de la biodiversité.



Produire des services et des biens en favorisant l'économie circulaire, c'est-à-dire considérer que toute matière utilisée doit rester une ressource plutôt que devenir un déchet.



Développer des activités qui contribuent à l'utilisation d'énergie faiblement carbonée et à la protection du patrimoine naturel.

Ces principes sont complétés et/ou illustrés, si nécessaire, par des documents-ressources disponibles pour le management sur le portail intranet afin de mettre en œuvre ces principes auprès des équipes.

4

—







Dispositifs associés
au code éthique



4.1 LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique, créé en 2017 par le Directoire du groupe Onet, a pour mission d'accompagner celui-ci dans le suivi du respect des règles d'éthique au sein du Groupe, en France comme à l'international. Il joue un rôle de réflexion, de conseil et de sensibilisation, et intervient notamment lorsque des situations complexes nécessitent un arbitrage que la loi ou les procédures internes ne permettent pas de trancher.

Ses principales missions :

-  Veiller au bon traitement des signalements issus de la plateforme d'alerte professionnelle.
-  Conseiller le Directoire et les équipes concernées lorsqu'une situation met en cause l'éthique du Groupe.
-  Formuler des recommandations pour renforcer les pratiques éthiques.
-  Examiner les situations de conflits d'intérêts et proposer les mesures adaptées.

Composition : Le comité réunit des membres internes, connaissant les métiers et les éléments composant notre dispositif éthique, ainsi que des membres externes reconnus pour leur indépendance et leur absence de conflit d'intérêts.

Fonctionnement : Ses règles de fonctionnement sont définies dans un règlement intérieur, mis à jour régulièrement.

Chaque année, le comité remet un rapport d'activité au Directoire.

4.2 DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Ce dispositif d'alerte, mis en place pour répondre aux exigences de la loi relative à la lutte contre la corruption (loi SAPIN 2), a été étendu aux champs couverts par le Devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordres.

Depuis 2020, ce dispositif a évolué vers une plateforme numérique pour plus d'efficacité. Cette plateforme est accessible depuis le site internet groupeonet.com ou en se connectant sur onet.whispli.com/speak-up.

À partir de cette plateforme, la possibilité est donnée aux salariés Onet comme aux parties prenantes du Groupe de signaler tout comportement délictueux ou présentant un risque important au regard des principes éthiques et des valeurs que nous nous efforçons de diffuser et de faire respecter au sein d'Onet.

Le fonctionnement de cette plateforme est totalement sécurisé et garantit la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des données relatives à l'alerte, tant pour l'identité des personnes concernées que pour les faits signalés. La mise en œuvre de ce droit d'alerte impose la responsabilisation de chacun. Le fonctionnement détaillé de cette ligne d'alerte est décrit dans la procédure de recueil et de traitement des alertes professionnelles.



4.3 RECUEIL DOCUMENTAIRE EN MATIÈRE DE COMPLIANCE

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une culture de la compliance forte et partagée, le groupe Onet s'est doté d'un corpus documentaire structurant, accessible à l'ensemble des collaborateurs, visant à garantir la compréhension, l'application et la diffusion des principes éthiques et des règles de compliance au sein de toutes ses entités, en France et à l'international.

Ce corpus comprend notamment :

Le manuel anti-corruption, qui expose les principes et les procédures à respecter pour prévenir et détecter tout acte de corruption ou de trafic d'influence.

La politique cadeaux et invitations, définissant les règles encadrant l'acceptation et l'offre de cadeaux ou d'invitations, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts ou d'atteinte à l'intégrité des pratiques commerciales.

La politique anti-trust, qui précise les comportements à adopter pour garantir le respect des règles de concurrence et proscrire toute pratique anticoncurrentielle.

La charte achats responsables, qui formalise les engagements du Groupe en matière d'achats éthiques, durables et respectueux des principes de responsabilité sociale et environnementale.

Afin d'assurer la bonne appropriation de ces documents et de favoriser une culture de la compliance vivante, Onet déploie un dispositif de formation adapté :

Des formations en présentiel, animées par la Direction Juridique et Compliance, permettant d'approfondir les thématiques clés de la compliance et d'échanger sur les situations concrètes rencontrées.

Des modules de e-learning, accessibles à tous les collaborateurs, en France et à l'international, pour garantir une sensibilisation continue et homogène aux enjeux de la compliance.

L'ensemble de ces ressources et dispositifs de formation est régulièrement actualisé et mis à disposition sur le portail intranet du Groupe, afin de permettre à chacun de s'informer, de se former et d'agir en conformité avec les exigences éthiques et réglementaires d'Onet.

5



Les différents moyens pour
signaler des manquements
sur le plan éthique



Pouvoir identifier rapidement les manquements à l'éthique est essentiel pour garantir le respect des principes de notre code d'éthique dans toutes nos activités et nos pays d'implantation. Onet encourage le dialogue afin que les collaborateurs ou autres parties prenantes puissent questionner ou exprimer leurs préoccupations en matière d'éthique professionnelle.

Tout le monde peut être acteur

Il est possible de signaler une situation professionnelle qui vous semble contraire aux principes de ce code éthique et/ou à la loi, auprès de votre hiérarchie, responsable RH, Compliance Officer ou en déposant une alerte sur la plateforme Whispli à l'adresse onet.whispli.com/speak-up ou en scannant le QR code ci-contre.



Catégories d'alertes concernées

- **Activités illégales** (Vol, fraude, corruption)
- **Pratiques anticoncurrentielles et conflits d'intérêts**
- **Actes compromettant gravement la santé, l'hygiène et la sécurité**
- **Agissements sexistes ou harcèlement sexuel**
- **Discrimination**
- **Violation de la législation environnementale**
- **Autre violation dans d'autres domaines définis par la directive européenne sur les lanceurs d'alerte** (par exemple les marchés publics, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la sécurité et la conformité des produits, les falsifications, fraudes ou irrégularités en lien avec la sûreté nucléaire, la santé publique, la protection des données et les violations de la sécurité de l'information).

POUR RAPPEL :

En cas de besoin
d'écoute psychologique,
utilisez le Numéro Vert



0800 80 20 25

service & appel gratuit